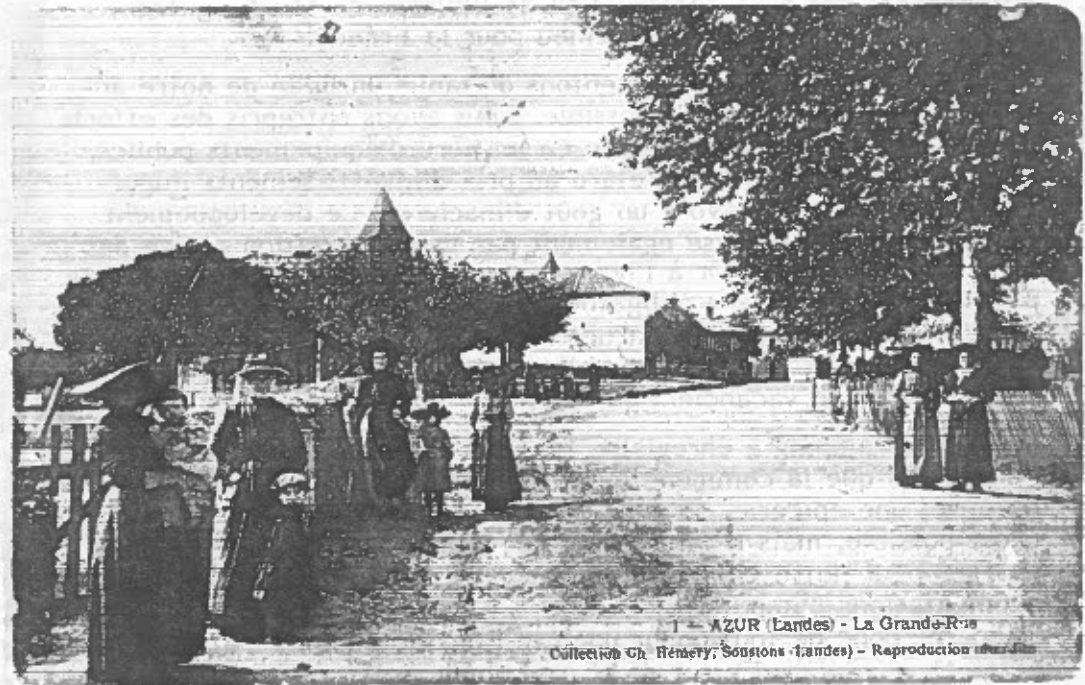


Duper
"Petit Franc"

LOUS MITIEVS



AZUR (Lardes) - La Grande-Rue
Collection Ch. Hémery, Sonstons (Lardes) - Reproduction interdite

JANVIER 1989

AZUR

Fin de l'année 88 et bientôt fin de mandat mais, avant de dresser un bilan de notre action, je voudrais attirer votre attention sur le problème de la faible participation aux consultations électorales.

Certes, ces consultations ont été nombreuses en 88, certes, la classe politique semble s'éloigner de nos préoccupations, certes, la Nouvelle Calédonie c'est loin, certes, certes... de nombreuses raisons pour expliquer la lassitude des électeurs mais n'oublions pas que le vote est un droit, un droit que dans un passé pas si lointain, nos aïeux ont acquis au prix de longues luttes et n'oublions pas que ce droit est un geste que des millions d'hommes et de femmes dans le monde nous envient. Enfin n'oublions pas que voter est un droit mais surtout un devoir; l'absentéisme est l'acte politique, mais quand elle est pratiquée par plus de la moitié de la population, elle est indifférence, cela dit j'ai constaté avec un grand plaisir qu'un pourcentage important d'Azuriens se déplaçaient pour accomplir leur devoir civique : participation inférieure à celle du passé mais néanmoins nettement supérieure à la moyenne nationale. Je vous en remercie et j'espère que vous continuerez en 89 lors des élections municipales bien sûr, mais aussi lors des élections européennes car si la construction de l'Europe ne touche guère Azur, c'est un extraordinaire enjeu pour la France.

Fin de mandat donc, tentons d'établir un bilan de notre action le plus objectivement possible. Nous avons entrepris des efforts considérables pour notre village en matière d'équipements publics, nous avons rattrapé notre retard au prix d'investissements importants, pourtant nous avons un goût d'inachevé. Le développement de notre commune passe également par la participation active des habitants eux-même. Or à l'heure actuelle elle se résume à la seule participation financière obligatoire sous la forme des impôts locaux. Mais ce n'est pas suffisant les structures commerciales sont pratiquement inexistantes, en tout cas bien insuffisantes pour accueillir les centaines de vacanciers qui déferlent chaque année sur Azur.

Le camping a enregistré 14 % de recettes supplémentaires. Faudra t-il que la commune ouvre elle-même une boucherie, une librairie, une épicerie, ou peut-être même une superette ? C'est possible, mais il faut savoir que cela entrainera de nouvelles charges pour notre village, déjà bien endetté, et donc de nouvelles augmentations d'impôts. J'espère donc de tout coeur un réveil du secteur privé afin de permettre un nouvel essor de notre commune.

Nos dernières réalisations ont été la participation à la création d'un syndicat mixte de sauvegarde des étangs landais et

le regroupement scolaire pour l'ouverture d'une école maternelle. La première est d'une importance capitale pour notre avenir touristique, puisque vous le savez, le lac est le principal attrait d'Azur, or son entretien a un coût énorme et nous ne pourrions y subvenir seuls.

Quant à la création de l'école maternelle, elle est tout aussi capitale ; elle s'inscrit dans la logique de nos précédentes réalisations, (cantine - garderie) le maintien de l'école publique d'Azur.

Voilà, ce bilan n'est pas exhaustif, il faudrait ajouter les réalisations de moindre importance qui facilitent la vie de tous les jours, comme l'achat de containers et la mise en place d'un marché hebdomadaire le mardi.

Bonne Année, Bonne Santé à Tous.

Le Maire,

Michel LACAZE.

EN FEUILLETANT LE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL :

- Travaux d'assainissement .

La 5ème tranche d'assainissement concernant la maison de Mme Ferrou, les maisons route de Magescq et le camping du Tuc ~~devait~~ être réalisée. Toutefois une variante au devis concernant la maison de Madame Ferrou a été demandée.

Le coût total de l'opération s'élève à 172.000F hors taxe. Une subvention au Conseil Général a été demandée.

- Vente de Pins.

La vente de pins (790 au Cap de la Lanne, et Bigné) et de poteaux (677 à Bergan, 542 au Cap Coste) dans la forêt communale non soumise au régime forestier s'est déroulée le 15 Novembre 1988. L'acquisition s'est portée à la somme de 322 700 F.

- Affûts au lac.

La commission de la propriété communale est allée voir les affûts.

Certains locataires ont respecté la réglementation, d'autres non.

Le Conseil Municipal décide d'écrire à tous les contrevenants afin de respecter les accords passés en 1984.

Le Renouvellement du bail pour la prochaine saison de chasse ne s'effectuera qu'après respect des conditions d'attribution de ces affûts.

- Environnement scolaire.

Le SIVU Pédagogique du marensin mis en place depuis la rentrée scolaire fonctionne parfaitement sur Azur.

30 enfants fréquentent les diverses écoles. Tous les parents doivent être félicités pour avoir joué le jeu de cette expérience.

Les effectifs sont de 21 enfants à Moliets, 23 et 12 enfants à Azur et 26 enfants à Messanges.

Nous pouvons encore faire mieux.

En ce qui concerne la cantine, 33 enfants prennent quotidiennement leur repas. Le prix du repas est de 10 francs dans chaque restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal a décidé l'achat d'une machine à laver la vaisselle et d'un congélateur pour le restaurant scolaire.

L'inauguration du regroupement scolaire et de l'école maternelle de Moliets a eu lieu le 17 Décembre en présence de Monsieur Henri Emmanuelli, Député, Président du Conseil Général des Landes.

Le logement de fonction de l'instituteur, laissé vacant, a été loué moyennant 1 300F par mois à Monsieur Laplagne.

La Garderie à l'école fonctionne tous les jours de classe, de 7h30 à 9h05 le matin, de 12h15 à 13h20 le midi et de 16h30 à 18h10 le soir.

Les parents devront faire inscrire tous les jours auprès de la gardienne, les enfants qui fréquenteront la garderie.

- Employés Municipaux.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste permanent à temps non complet d'agent de service :

- pour être chargé de s'occuper du restaurant scolaire, surveillance dans le car de ramassage, du nettoyage de la mairie et du gîte. Il sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 23 Heures.

- pour être chargé de la garderie, de la surveillance à la cantine, du balayage des classes, du ménage au camping.

La durée hebdomadaire de travail est de 24 h.

- Budget Supplémentaire 1988.

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Dépenses	63 423 F.
	Recettes	130 563 F.
	Excédent	67 140 F.
<u>Section Investissement :</u>	Dépenses	47 950 F.
	Recettes	47 950 F.

Le programme comprend : L'achat d'un gyrobroyeur, la rénovation de la barrière au stade, d'un nettoyeur à eau sous pression, d'un lave-vaisselle.

- Tarifs Camping Municipal 1989.

Emplacement + Voiture n°1 à 50	16,50 F
Emplacement + Voiture n° 51 à 117	21,60 F
Emplacement + Voiture + eau + électricité	27,80 F
Adulte par nuit	10,40 F
Enfant par nuit	5,80 F
Forfait pour mairies, associations...	54,00 F

- Questions diverses.

Stéphane Darmaillacq a été embauché comme stagiaire TUC. Son indemnité mensuelle versée par la commune est de 500F.

Le Conseil Municipal décide d'offrir un repas à partir de 60 ans à tous les ayants droit de la commune. Il s'est déroulé le 10 Décembre dernier dans une excellente ambiance. Un grand merci à tous les bénévoles, sans qui cette journée n'aurait pu se faire de cette façon.

Le Conseil Municipal maintient le tarif de 500 F pour la location de la salle des fêtes louée à Melle Lassalle Sandrine.

Le Conseil Municipal alloue une prime de 10 % pour travaux pénibles.

Le Conseil Municipal rejette le projet de l'extension de l'éclairage public route de Soustons.

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer au régime assurance chômage pour les agents non titulaires. Une convention sera signée avec les ASSEDIC.

Ce bulletin est le numéro 12. Une erreur s'est glissée sur le dernier bulletin de juillet 88 qui est le n° 11 (et non le 10)

Heures d'ouverture au Public du Secrétariat de Ma

Lundi	13h30 à 17h30
Mardi	13h30 à 17h30
Mercredi	13h30 à 17h30
Jeudi	9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Vendredi	14h00 à 18h00

Un dernier mot du Bulletin Municipal...

Au mois de mars auront lieu les prochaines élections municipales.

Ce numéro est donc le dernier de ce mandat entamé en 1983.

Nous espérons qu'à travers ces quelques pages, nous vous aurons tenu correctement au courant des décisions prises par les élus municipaux, décisions qui si elles n'ont peut être pas satisfaits tout le monde, auront eu le mérite, nous le pensons sincèrement, d'avoir été prises dans la clarté la plus totale.

Bonne Année, Bonne Santé à Tous.

- Etat Civil :

2ème semestre 1988

Mariage

- DEROO Murielle et RIVET Patrick

Toutes nos félicitations aux heureux époux.

Naissances

- MARROCQ Mathieu le 5 Novembre 1988

- BARSACQ Stéphanie le 18 Novembre 1988

Meilleurs voeux aux enfants et félicitations aux heureux parents.

- Avec les associations :

Association des Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'Elèves, sous la direction énergique de son sympathique et dévoué Président J.Michel Darracq s'est encore dépensé cette nouvelle année scolaire. Qu'on en juge.

* Un loto organisé dernièrement qui a connu son succès habituel afin de préparer la nouvelle excursion des élèves en classe de neige à Jézeau fin janvier 1989.

* Une fête de Noël qui regroupera toutes les écoles du regroupement scolaire à la salle des fêtes d'Azur le 17 Décembre 1988, avec distribution de jouets pour tous les enfants.

* Une gestion rigoureuse de la cantine concernant les repas pris au restaurant scolaire (33 enfants mangent à la cantine).

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a tenu son assemblée générale. Dans l'ensemble la saison a été excellente et les comptes équilibrés.

Le 1 janvier, le Comité des Fêtes organise un loto à 16h30, salle des fêtes.

En février, une grande journée d'animation, aux alentours de Carnaval, est prévue avec l'assentiment de tous, petits, grands, jeunes et vieux. On en reparlera.

En mars, une sortie à la neige devrait être programmée également.

Société de Chasse

Le repas annuel avec les chasseurs de Sagnac et Cambran, après une battue aux chevreuils s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Le match retour a eu également lieu, sans problèmes.

Le loto a lieu le dimanche 25 Décembre à 16h30, salle des fêtes. Venez gagner le chevreuil.

Société des archers

Les archers, comme chaque année ont remporté nombre de coupes et de médailles. Félicitations aux dévoués dirigeants et licenciés qui font honneur à notre village.

Nous souhaitons qu'un excellent accueil leur soit réservé pour la présentation de leur calendrier.

Club du 3ème âge

L'association du club du 3ème âge poursuit son régime de croisière : repas, voyages, lotos, sont organisés sans problèmes, dans la meilleure ambiance. Que tout le monde puisse s'imprégner de la bonne humeur qui règne au sein de son association.

Le fronton

Il a été construit en 1938 par Monsieur Daleau Elie, pour la somme de 8 420,60 F.

Le cimentage et la pose des grillages devaient coûter 6 000 F.

Le Conseil Municipal, achetait pour 200 F de pelote . Le Maire était Monsieur Lacrote.

En 1982, le sol a été refait.

La situation dans la cours de récréation pose parfois quelques problèmes pour son utilisation.

Le Monument aux morts

Le monument aux morts a été érigé en la mémoire des 17 enfants d'Azur, décédés au cours de la première guerre mondiale 1914 - 1918.

Les travaux ont été confiés à Monsieur Gourdon, Directeur des Marbreries Générales de Paris, pour la somme de 17 500 F en 1921.

Son inauguration a eu lieu le 22 Mai 1922.